DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 09/10/2026
*Date d'Affichage : 09/10/2026
*Conseillers en exercice **: 23**
*PRÉSENTS **: 17**
*VOTANTS **:** 22
Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 Octobre 2026 à 20h15, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire
Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire
Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,
Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr GLÉNAT Bernard, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mme MALLET Françoise, Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie, Mme SÖNNICHSEN Sophie
Etaient absents excusés :
Mr DUMEUNIER David pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mr NAIMI Yacine pouvoir à Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie,
Mme FREY Florence pouvoir à Mme AKRICHE Tanya
Mr ROUSSELET Thierry pouvoir à Mme CORNELOUP Isabelle,
Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie pouvoir à Mme DAGUENET Nadine,
Mr DIARRA Fodié,

Monsieur Bernard GLENAT a été désigné Secrétaire de séance.

DEL5 AVENANT N°1 AU MARCHE N°2024-014 AVEC L ENTREPRISE QUALICONSULT CONCERNANT LA MISSION SPS RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DES ANCIENNES ECURIES

Par décision n°2022-05 du 3 mars 2022, Monsieur le Maire a signé une convention de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) dans le cadre de la restauration des anciennes écuries pour un montant de 7 320,00 € HT soit 8 784,00 € TTC avec la société QUALICONSULT.

Le calendrier de l'opération ayant été modifié et ayant engendré un retard d'exécution du chantier. Il convient de prolonger la durée de la mission de 7 mois

La date contractuelle de fin de mission est donc fixée au 30 mars 2027.

Incidence financière :
L'avenant est d'une plus-value d'un montant de 2 989,00 € HT soit 3 586,80 € TTC, soit une augmentation de 40,83 %

Nouveau montant du contrat :
Montant HT : 10 309,00 €
TVA (20 %) : 2 061,80 €
Montant TTC : 12 370,80 €

La commission des Finances, Investissements et Recettes du jeudi 8 octobre 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL515102026AVE-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, des suffrages exprimés,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat avec la Société Qualiconsult 16 Rue de la République 95570 BOUFFEMONT

DIT QUE le nouveau montant du contrat sera de :
Montant HT : 10 309,00 €
TVA (20 %) : 2 061,80 €
Montant TTC : 12 370,80 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 16/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Le Maire,

Thierry BRUN





Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL515102026AVE-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026